

Copie: D.D.I.P.

a.168.0 - PLB/KRI/KON

RC	ST	KT	VDF	BY	SE	Berne, le 19 février 1991
202						
EDA	20.0291	10				
Ref.	p. B.15.20.					

NOTE A M. K. JACOBI, SECRETAIRE D'ETAT

Complément d'informations sur une restructuration éventuelle du réseau diplomatique et consulaire, faisant suite aux indications préliminaires énoncées lors de la séance du 13.02.1991, conformément à votre désir.

Examen de notre réseau diplomatique et consulaire

La DASE examine et analyse périodiquement le réseau de nos 263 représentations diplomatiques et consulaires. On peut même parler de réflexe permanent avec l'augmentation constante des nouvelles tâches déléguées à nos représentations et des contraintes dues au plafonnement du personnel.

Récemment, celles de France, d'Italie et de la RFA ont été l'objet d'une analyse approfondie.

Les critères utilisés pour déterminer la justification du maintien ou, au contraire, de la fermeture d'un poste, sont multiples. Leur interprétation est liée à une part subjective qu'il y a lieu d'apprécier avec la plus grande prudence.

Sur le plan administratif, nous citerons les critères les plus importants, à savoir:

- le nombre des immatriculés et les membres de l'AVS/AI facultative (cotisants et rentiers);
- les cas sociaux;
- l'ampleur du tourisme suisse et les difficultés rencontrées sur place par nos compatriotes (protection consulaire);
- l'importance du nombre des visas délivrés aux étrangers désirant se rendre en Suisse pour affaires ou à titre touristique;
- les échanges commerciaux bilatéraux.

Dans le cadre des considérations diplomatiques, nous retiendrons principalement les critères suivants:

- la nécessité de la présence de la Suisse;
- les intérêts économiques;
- l'importance de la colonie suisse;
- l'aide au développement.

*et la situation politique
du pays ou de la région
concernés? et d'intérêt que
cette situation veut pour
le SFAE?*

Lorsqu'un poste est ciblé, nous examinons si la fusion de son arrondissement consulaire avec un autre poste engendre une économie véritable en personnel. C'est rarement le cas et les conséquences financières, souvent hors de proportion avec le résultat obtenu, s'ajoutent aux difficultés de restructuration du poste ainsi agrandi.

Si administrativement certaines missions ou postes peuvent être fermés à première vue, il est souvent peu judicieux d'abonder politiquement dans ce sens.

Une restructuration doit être décidée avec la plus grande circonspection et seulement si des raisons impératives nous y contraignent. Il ne doit pas simplement s'agir d'un déplacement d'unités à grands frais. Rouvrir un poste quelques années après sa fermeture met en jeu notre crédibilité.

Nos postes frontières sont particulièrement visés lors de tels projets. L'expérience démontre que proportionnellement, les immatriculés domiciliés en zone frontière créent plus de travail à nos représentations que ceux résidant dans des pays éloignés de leur patrie.

Depuis le rapport Florian qui remonte aux années 1970, diverses études ont été faites. Nous signalons qu'en 1984, nos représentations à Maputo, Luanda, Conakry, Karthoum, Dhaka et Kigali ont passé sous la loupe. Le 15 octobre de cette même année, en étroite collaboration avec la Direction politique, une étude sur le réseau de nos représentations en Afrique, en Asie et en Amérique Latine a été publiée (a.161.0).

Dans le rapport du 28 janvier 1987 du Chef du Département à la Délégation des finances du Conseil fédéral, selon le mandat qui nous a été confié le 22 février 1985, nous rapportions la fermeture de nos ambassades à Kigali et Hanoï. Cette dernière, rouverte récemment, est en passe de devenir complètement opérationnelle. Lomé, a été élevé au rang de consulat général de carrière alors qu'auparavant, nous n'avions au Togo qu'un consulat général honoraire. Nous avons fermé Salvador de Bahia tandis que notre agence consulaire à Dubai se voyait transformée en un consulat de carrière avec un minimum de personnel.

Le rapport de 1989 à la même autorité faisait mention de l'ouverture en 1988 à Vienne, d'une Mission suisse auprès des Organisations internationales. L'importance de la capitale autrichienne, deuxième siège des Nations Unies en Europe et centre de plusieurs organisations internationales provoquant une augmentation sensible des conférences internationales, ont décidé de la nécessité de séparer les fonctions d'ambassadeur de Suisse en Autriche et de Délégué permanent auprès desdites Organisations.

Nous n'aimerions pas passer sous silence le rôle important de notre réseau honoraire qui n'échappe pas à cet exercice. A bon marché, nos 109 compatriotes répartis dans le monde entier, assurent notre présence et effectuent, pour certains, des tâches consulaires qui nous permettent d'économiser un contingent de personnel de carrière non négligeable, sans compter qu'ils mettent toute une infrastructure à notre disposition.

Le nombre sans cesse grandissant des responsabilités confiées à nos représentations, sans que nous soyons toujours en mesure de leur donner tous les moyens de les assumer, principalement en raison du plafonnement du personnel, conditionne ce réflexe d'analyse de notre Direction, dans un domaine où la vocation d'universalité de la Suisse exige une appréciation pondérée des critères susmentionnés souvent fort éloignée des réalités purement administratives.

La DASE poursuit systématiquement ses efforts de restructuration du réseau diplomatique et consulaire et reste ouverte à toute suggestion que vous seriez amené à lui faire.

DIRECTION ADMINISTRATIVE
ET DU SERVICE EXTERIEUR
P.O.

(C. Krieg)

Annexe: 1 statistique
feuille de distribution

REPRESENTATIONS SUISSES A L'ETRANGER

A fin 1990, la Suisse entretenait des relations diplomatiques et consulaires avec 160 pays (1989: 158) et des relations consulaires avec 7 pays (1989: 8 pays). Elle était représentée par:

- 71 ambassades dirigées par un ambassadeur (5 sont prov. fermées)
- 1 ambassade sans ambassadeur (Beyrouth)
- 8 missions diplomatiques multilatérales dirigées par un ambassadeur
- 1 ambassade dirigée par un chargé d'affaires en pied
- 12 ambassades dirigées par un chargé d'affaires ad intérim

- 39 consulats généraux dirigés par un chef de poste de carrière
- 7 consulats généraux dirigés par un chef de poste honoraire
- 15 consulats dirigés par un chef de poste de carrière
- 32 consulats dirigés par un chef de poste honoraire (5 sont provisoirement fermés)

- 70 agences consulaires, dont 5. sont vacantes

- 7 bureaux de coordination DDA dans des pays sans représentation diplomatique ou consulaire de carrière.

COPIE A:

Secrétariat général
Secrétariat politique
Div. pol. I
Div. pol. II
Div. pol. III
Serv. économique et financier
Serv. des Suisses à l'étranger
Presse et information
Sect. de la protection consulaire
D.O.I.
D. D. I. P.
D. D. A.
Insp. administratif